



ZONE:	Ca 307
Commerciale de type artériel	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant les commerces d'entreposage

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

- (1) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
- (2) Art. 16.3.9 - Raccordement d'une nouvelle rue à la route 117
- (3) Art. 17.4.4 - Largeur minimale d'un terrain adjacent à la route 117
- (4) PIIA 007 - Routes 117 et 329
- (5) L'entreposage extérieur est permis seulement dans les cours latérales et arrière
- (6) Art. 11.3.3 - Bande boisée le long du parc régional linéaire Le P'tit Train du Nord
- (7) Les postes d'essence et les stations services sont autorisés exclusivement sur les terrains adjacents à la route 117
- (8) Art. 14.7 - Station-service et poste d'essence

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	c6	commerce artériel lourd	■(a)							
		c7	commerce pétrolier	■							
		i2	entreprise-transport/camionnage/distribution	■(a)							
		i3	entreprise de la construction	■							
		i4	entreprise manufacturière et atelier de fabrication	■							
		p1	communautaire récréatif	■							
		u1	utilité publique légère	■							
	LOGÉ-MENTS										
	STRUCTURE / BÂT										
BÂTIMENT											

TERRAIN	Superficie minimum	(m ²)	1200	--				
	Largeur minimum	(m)	30	--				
	Profondeur minimum	(m)	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	8	--			
		Avant maximum	(m)	--	--			
		Latérale minimum	(m)	3	--			
		Total des deux latérales minimum	(m)	7	--			
		Arrière minimum	(m)	8	--			
	Espace naturel	(%)	--	--				
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--				
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--				
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)(2)					
		(3)(4)					
		(5)(6)					
		(7)(8)					